DTA
DOCUMENT TECHNIQUE D'APPLICATION

5.2/22-2724_V2-E1

Extension commerciale

Valide du **24 janvier 2025**

au **31 juillet 2027**

Sur le procédé

SIKATHERM PIR AL Plus RE

Famille de produit/Procédé : Panneau en polyuréthane ou polyisocyanurate (PUR/PIR) parementé support d'étanchéité

Titulaire :

Société Recticel Insulation SAS
1 rue Ferdinand de Lesseps
CS 50234 FR-18023 Bourges Cedex
Tél. : 02 48 23 87 20
Email : isolation@recticel.com
Internet : www .recticelinsulation.com

Distributeur :

Société SIKA France SAS
84 rue Edouard Vaillant
FR-93350 Le Bourget
Tél. : 0143111111
Email : toitures@fr.sika.com
Internet : www .sika.fr

AVANT-PROPOS

Les avis techniques et les documents techniques d'application, désignés ci-après indifféremment par Avis Techniques, sont destinés à mettre à disposition des acteurs de la construction **des éléments d'appréciation sur l'aptitude à l'emploi des produits ou procédés** dont la constitution ou l'emploi ne relève pas des savoir-faire et pratiques traditionnels.

Le présent document qui en résulte doit être pris comme tel et n'est donc **pas un document de conformité ou à la réglementation ou à un référentiel d'une « marque de qualité »**. Sa validité est décidée indépendamment de celle des pièces justificatives du dossier technique (en particulier les éventuelles attestations réglementaires).

L'Avis Technique est une démarche volontaire du demandeur, qui ne change en rien la répartition des responsabilités des acteurs de la construction. Indépendamment de l'existence ou non de cet Avis Technique, pour chaque ouvrage, les acteurs doivent fournir ou demander, en fonction de leurs rôles, les justificatifs requis.

L'Avis Technique s'adressant à des acteurs réputés connaître les règles de l'art, il n'a pas vocation à contenir d'autres informations que celles relevant du caractère non traditionnel de la technique. Ainsi, pour les aspects du procédé conformes à des règles de l'art reconnues de mise en œuvre ou de dimensionnement, un renvoi à ces règles suffit.

Groupe Spécialisé n° 5.2 - Produits et procédés d'étanchéité de toitures-terrasses, de parois enterrées et cuvelage

COMMISSION CHARGÉE DE FORMULER LES AVIS TECHNIQUES

Secrétariat : CSTB, 84 avenue Jean Jaurès, FR-77447 Marne la Vallée Cedex 2
Tél. : 01 64 68 82 82 - email : secretariat.at@cstb.fr

www.ccfat.fr

Les Avis Techniques sont publiés par le Secrétariat des Avis Techniques, assuré par le CSTB ; Les versions authentifiées sont disponibles gratuitement sur le site Internet du CSTB (http://www.cstb.fr)

Versions du document

Description	Rapporteur	Président
Extension commerciale au Document Technique d'Application n° 5.2/22-2724_V2	MINON Anouk	DRIAT Philippe

Avis du Groupe Spécialisé

Compte tenu des engagements :

- de la société Recticel Insulation SAS de ne fournir à la société SIKA France SAS, en vue de la commercialisation sous la dénomination SIKATHERM PIR AL Plus RE, que le procédé POWERDECK+,
- de la société SIKA France SAS, de ne distribuer sous l'appellation commerciale SIKATHERM PIR AL Plus RE, que le procédé POWERDECK+ que lui fournit la société Recticel Insulation SAS.

Le Groupe Spécialisé n° 5.2 - Produits et procédés d'étanchéité de toitures-terrasses, de parois enterrées et cuvelage de la Commission chargée de formuler les Avis Techniques, a formulé sur le procédé SIKATHERM PIR AL Plus RE, le même Avis que celui formulé sous le n° 5.2/22-2724_V2 aux mêmes conditions et pour la même durée.

Cet Avis Technique sera rendu caduc par dénonciation de l'une des parties.